

Procédure : « Autorisation »

Réalisation de triples et quadruples rotations transversales V2

Etapas Communes - Spécificités/Discipline >>> Autorisation "Réalisation de triples et quadruples rotations transversales >>>										
Discipline	catégorie ou âge	Filière ou catégorie obligation de demande	Réfèrent pour demande	Etape 1 : Demande par mail + vidéos			Etape 2	Etape 3 Nécessités de compléments avant validation	Cas des gymnastes qui ne s'entraînent pas en France	Principe de responsabilité
				Délais	Difficultés et Agrès Concernées	Spécificités Vidéos				
GAM	séniors y compris gymnastes qui ne s'entraînent pas en France séniors et U18 (juniors)	équipe : TOP 12 et DN1	T.AYMES ou son représentant	15 jours avant la compétition	Triple rotations Sol-Anneaux-Barre Fixe	> SOL V1 : Triple salto seul en condition compétition avec tapis supplémentaire de 20 cm > B. FIXE et ANNEAUX : réalisation des 3 éléments précédents la sortie + triple avec tapis supplémentaire 20 cm.	Retour de demande et délivrance d'autorisation faite à J-10 jours avant la compétition *	Si la demande est litigieuse, le référent peut : *solliciter l'envoi de vidéos complémentaires avec de nouvelles conditions de réalisations.	Note gymnaste senior ne s'entraînant pas en France : Cas n°1 : le gymnaste senior a déjà réalisé le triple salto en compétition internationale (Tournois ou Championnats labellisés FIG). Dans ce cas, l'autorisation n'est pas obligatoire. Il doit simplement signifier à l'entraîneur responsable du club Français pour lequel il concourt, la compétition servant de référence à cette non-obligation, afin que celui-ci en vérifie la factualité. Si c'est confirmé, pas de nécessité de demande d'autorisation. Si ça ne l'est pas, se référer au cas n°2.	VALIDATION = engagement du référent ne valant QUE pour l'évaluation à l'instant "T" de la demande. * La VALIDATION n'engage pas la responsabilité du référent qui la délivre, sur la réussite et les bonnes conditions de réalisation en situations compétitives
	uniquement en individuel pour les compétitions suivantes (colonne C)	individuels CF élites et RNE			Triple rotations Sol-Barres Asymétriques	> SOL V1 : Triple salto seul en condition compétition avec tapis supplémentaire de 20 cm > B. ASYM : réalisation des 3 éléments précédents la sortie + triple avec tapis supplémentaire 20 cm.	Après 2 années consécutives sans compétition, une nouvelle demande d'autorisation sera nécessaire.	*demander le contrôle visuel en présentiel par un CTS de la spécialisation disciplinaire concernée, avec ou sans appui de visio-conférence avec le référent	Cas n°2 : le gymnaste seniors n'a jamais réalisé le triple salto en compétition internationale, il doit, par l'intermédiaire de l'entraîneur responsable du club Français pour lequel il concourt, faire la demande d'autorisation, au même titre qu'un gymnaste senior qui s'entraîne en France.	
GAF	séniors y compris gymnastes qui ne s'entraînent pas en France séniors	équipe : TOP 12 et DN1 individuelles : CF élites et RNE	MA.COLSON ou son représentant							
GAC	13 ans min dans l'année civile compétitive y compris gymnastes qui ne s'entraînent pas en France	ELITE JUN et SEN	E. PIOLINE	Triple AR	* vidéo d'éléments prérequis : double dos et double carpié (sans aménagement matériel) * vidéo de la préparation du triple en longes et du triple en fosse * vidéo de 5 réalisations de triple isolé autorisation d'un tapis de réception de 10cm * vidéo d'un complet de difficultés accompagnée de la Carte de compétition de l'exercice (autorisation d'un tapis de réception de 10 cm)	Retour de demande et délivrance de l'autorisation faite à J-10 jours avant la compétition * Une autorisation est délivrée pour une unité défrée (Duo, Trio, ...). Le changement d'un partenaire de l'unité nécessite une nouvelle demande * Après 2 années consécutives sans compétition, une nouvelle demande d'autorisation sera nécessaire.	Si la demande est litigieuse, le référent peut : *solliciter l'envoi de vidéos complémentaires avec de nouvelles conditions de réalisations. *demander le contrôle visuel en présentiel par un CTS de la spécialisation disciplinaire concernée, avec ou sans appui de visio-conférence avec le référent Nat.	Note gymnastes ne s'entraînant pas en France : Cas n°1 : L'unité a déjà réalisé le triple salto en compétition internationale (Tournois ou Championnats labellisés FIG ou non). L'entraîneur responsable du club Français pour lequel l'unité concourt doit stipuler la compétition servant de référence et envoyer une vidéo de cette compétition afin d'être inscrit sur la liste des unités autorisées. Cas n°2 : L'unité n'a jamais réalisé le triple salto en compétition internationale. L'unité doit, par l'intermédiaire de l'entraîneur responsable du club Français pour lequel elle concourt, faire la demande d'autorisation, au même titre que les gymnastes qui s'entraînent en France.		
TR	CF : règlement technique	ELITE NATIONAL	GBOURGEON	CF : règlement technique			Les précisions sont apportées dans le RT			
TU	CF : règlement technique	ELITE	GMANRY	CF : règlement technique			Les précisions sont apportées dans le RT			
TEAMGYM	Les triples et quadruples rotations sont interdites									

En dehors des catégories et des âges cités dans ce document, dans la lettre FFGym de janvier spécifiant les modalités pour la GAM-GAF et dans le règlement technique TR-TU, **les triples ou quadruples rotations transversales sont interdites.**